



# Dossier MOUVEMENT DU PERSONNEL 1D

## Préparation de la Rentrée Scolaire

### 2021/2022



Le Mouvement des personnels 2021 sera conduit conformément à « l'Accord sur l'organisation de l'Emploi dans l'Enseignement Catholique » version 2014.

Il se décomposera en 3 étapes donnant lieu à 3 dossiers d'information :

**Etape 1 : Estimation des postes (décembre)**

**Etape 2 : Déclaration des postes (janvier)**

**Etape 3 : Participation au Mouvement (mars)**

Vous trouverez dans ces 3 dossiers successifs tous les éléments nécessaires à la préparation du Mouvement 2021.

Les outils seront mis en ligne sur Présence WEB, rubrique « Mouvement du Personnel » directement accessible depuis le bandeau principal.

## **1<sup>ère</sup> étape : Estimation des postes**

*Décembre 2020 – janvier 2021*

- Enquête prévisionnelle « Enseignants »
- Mutations interdiocésaines

### **Dates à retenir**

<b>07 JANVIER</b>	Retour Enquête prévisionnelle "Enseignants"
<b>25 JANVIER</b>	Date limite retour dossier "demande de mutation interdiocésaine"
<b>11 FEVRIER</b>	Commission de l'Emploi

## **Enquête prévisionnelle « ENSEIGNANTS » Rentrée 2021**

---

**Il s'agit de la première enquête concernant les ENSEIGNANTS** - Cessation, libération ou reprise d'une quotité horaire.

Cette enquête permet de prévoir les besoins en enseignants pour la rentrée prochaine et d'assurer la sécurité de l'emploi.

Elle nous informe sur :

- Le nombre d'enseignants de votre école qui envisagent de cesser leurs fonctions à la fin de l'année scolaire 2020/2021 et donc de libérer leur poste.
- Le nombre d'enseignants de votre école qui travaillent cette année à temps complet et souhaitent obtenir un poste à « temps partiel sur autorisation », libérant ainsi une quotité horaire.
- Le nombre d'enseignants de votre école qui travaillent cette année à « temps partiel sur autorisation » et qui souhaitent obtenir un complément horaire.

**L'enquête est adressée à chaque établissement par le biais d'un « questionnaire en ligne ».**

**Retour au plus tard le 07 janvier 2021**

### **Demande officielle**

Les enseignants à temps partiel autorisé, désirant occuper un temps complet à la rentrée 2021, ainsi que les enseignants à temps complet désirant occuper un temps partiel autorisé devront en faire la demande officielle **avant le 31 janvier 2021**.

**Ces demandes se font via les formulaires académiques** que vous recevez habituellement juste avant les vacances de Noël.

## Mutation Interdiocésaine – Procédure

---

### **Vous êtes enseignant titulaire en Loire-Atlantique et souhaitez muter dans un autre diocèse**

- Vous adressez au Président de la Commission Diocésaine de l'Emploi (CDE) 44, un courrier d'intention de demande de mutation interdiocésaine (art 13.2 de l'Accord)
- La DDEC, vous transmet la **fiche de demande de mutation interdiocésaine** (document unique national)
- Vous complétez cette **fiche de demande de mutation interdiocésaine** en l'accompagnant des pièces justificatives si besoin. Vous l'adressez au Président de la CDE 44 au plus tard le **25 janvier 2021**.
- A réception de votre dossier complet, la DDEC 44 transmet une copie de cette fiche au Président de la CDE du ou des diocèses sollicités au plus tard le **31 janvier**.
- A réception de votre dossier, la CDE du diocèse sollicité vous communique tous les documents nécessaires pour participer au Mouvement interdiocésain.
- A l'issue de l'examen des demandes de mutation, le Président de la CDE sollicité informe le Président de la CDE d'origine sur la possibilité de donner suite ou non à la demande de mutation. Si la réponse vous a été directement notifiée, vous en informez le Président de la CDE 44 (favorable, défavorable, en attente)
- En cas de réponse défavorable aboutissant à une mise en disponibilité, vous en informez le Président de la CDE 44.

#### **Courrier ou mail à adresser à :**

CDE 1<sup>er</sup> degré – Annie Lefort  
DDEC – Centre Ozanam  
BP 44104  
44041 NANTES cedex 1

[alefort@ec44.fr](mailto:alefort@ec44.fr)